

me marquerez. Je les regarderai comme donnés à Dieu et à l'hôpital (1). »

« A l'égard de la loterie de notre hôpital, répondait Brossette, j'y prendrai les billets que vous voudrez bien y hasarder, et je vous les enverrai. Soyez bien persuadé que notre ville aura beaucoup de plaisir à entendre prononcer votre nom, surtout s'il est suivi de quelque lot considérable. Il faut que vous ayez de l'argent de cette ville autrement que par votre rente. . . . (2). »

Boileau toutefois vit s'accomplir ses prévisions, et ni lui, ni Brossette ne furent du nombre des heureux (3). Les derniers mots de la lettre que nous avons citée se rattachent à un fait que nous ne devons pas oublier. De douze mille écus de patrimoine qu'avait eu Despréaux, il en plaça environ le tiers à fonds perdus sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon, ce qui lui fit une rente viagère de 1,500 livres. Ces sortes de rentes furent retranchées d'un quart par un arrêt du conseil, parce qu'elles avaient été créées sur un pied trop haut (4), eu égard au capital ; ainsi les rentiers ne touchèrent plus que les trois quarts de leurs rentes. « M. le maréchal de Villeroy, à ma prière, ordonna, par distinction pour M. Despréaux, que la ville de Lyon lui paierait la rente en entier. M. Despréaux m'écrivit pour m'en remercier, disant qu'il voulait marquer à la postérité les obligations qu'il m'avait, et que sa reconnaissance lui tiendrait lieu d'Apollon (5). »

Rousseau répondit en ces termes à Brossette, le 4 mars 1730 : « J'ai été étonné, je le confesse, en lisant les vers que vous avez fait pour notre illustre ami, M. Despréaux ; ils sont trop dignes de vous et de lui pour ne pas être donnés au public

(1) *Ibid.*, p. 363.

(2) Cizeron-Rival, t. I, p. 193.

(3) *Ibid.*, p. 329. Il avait mis trois pistoles, ce qui faisait 30 liv.

(4) Sur le pied de 15 1/2 pour 100.

(5) *Lettres de Brossette à J.-B. Rousseau*, 18 novembre 1729. Celle de Boileau est du 21 mai 1709. Voyez Cizeron-Rival, t. II, p. 275.